

Plan de Gestion de la Sécurité (PGS) actualisé

PROJETS DU PORTEFEUILLE SANTE

COVID 19 FA (P177618)

SENI-PLUS (P177003) restructuré

REDISSE IV (P167817)

**Coordination Générale des Projets Santé
Coordination du Projet de Gouvernance Numérique du Secteur
Public
Financement Banque Mondiale**

Août 2023

Avant-Propos

La présente actualisation du Plan de Gestion de Sécurité (PGS) de 2022 des Projets du portefeuille de l'Éducation intervient dans le cadre de la restructuration du projet SENI-PLUS.

En effet, la restructuration de SENI-PLUS comprend les changements clés suivants proposés au projet : (i) une nouvelle composante 5 pour financer les salaires et traitements d'environ 5100 fonctionnaires dans les ministères susmentionnés, et l'ajustement correspondant du coût de la composante ; (ii) la révision de l'objectif de développement du projet (PDO) pour refléter l'appui d'urgence proposé et la mise à jour du cadre de résultats pour inclure les indicateurs liés à l'appui ; (iii) l'introduction d'une nouvelle catégorie de déboursement et la réaffectation entre les catégories de déboursement, et des changements dans les arrangements de déboursement ; (iv) des changements dans les arrangements de mise en œuvre, y compris la gestion financière ; et (v) l'introduction de nouveaux engagements juridiques et de nouvelles conditions de déboursement.

Ainsi, le PGS actualisé servira de cadre pour la Gestion de Sécurité pour les projets du portefeuille de la santé et de la composante 5 introduite et qui sera gérée par le MFB par le Projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public (PGNSP).

RESUME EXECUTIF

Afin d'améliorer les efforts du Gouvernement Centrafricain en matière de santé publique, 3 projets (COVID 19 FA - SENI PLUS et REDISSE IV) développés par le Ministère de la Santé et de la Population (MSP) sont financés par la Banque Mondiale. Chacun de ces projets poursuit des objectifs spécifiques et intervient dans des zones d'intervention définies sur l'ensemble du territoire national.

Depuis deux ans, le Gouvernement centrafricain traverse des crises de trésoreries suite à la suspension des aides budgétaires par les partenaires techniques et financiers. Pour illustrer cette situation, les prévisions pour l'année 2023 à travers le projet de la loi des finances 2023, affichent un déficit de financement de plus de 78 milliards de FCFA. Aussi, selon la dernière analyse conjointe (avril 2023) du Front Monétaire International (FMI) et du groupe de la Banque Mondiale sur la viabilité de la dette, la RCA reste exposée à un risque élevé de surendettement.

Pour trouver une réponse à cette situation, le Gouvernement a demandé en avril 2023 à la Banque Mondiale de financer les salaires et traitements des fonctionnaires travaillant dans les ministères du secteur du capital humain pendant environ 18 mois à hauteur de 50 millions de dollars US, afin de soutenir les réformes en cours et d'atténuer les effets des chocs extérieurs sur les finances publiques de la RCA.

La restructuration proposée de SENI-Plus, ainsi que de Maïngo, contribuera à protéger les salaires et les traitements des employés du secteur social afin de maintenir la fourniture de services sociaux pendant une période d'environ 18 mois. La restructuration proposée de SENI-Plus couvrirait les quatre ministères suivants : (i) Santé et population (entièrement), (ii) Agriculture et développement rural (entièrement), (iii) Élevage et santé animale (entièrement), et (iv) Éducation nationale (partiellement).

Tout en reconnaissant les paramètres de sécurité fragiles du pays, le Ministère de la Santé et de la Population (MSP) et le Ministère des Finances et du Budget (MFB) dans le cadre de la restructuration du Projet se sont engagés de mettre en place des mesures afin de protéger les travailleurs et les sites du projet ainsi que les communautés affectées par le projet contre les menaces potentielles.

Compte tenu de la forte présence de groupes armés non étatiques sur l'ensemble du territoire centrafricain, les risques potentiels pour la sécurité des travailleurs et des bénéficiaires des projets sont significatifs. Le MSP a réalisé une Évaluation des Risques de Sécurité (ERS) pour l'ensemble des activités prévues par les Projets. Les résultats ont permis de développer un Plan de Gestion de Sécurité (PGS).

Le PGS définit les procédures et mesures que le Projet mettra en œuvre afin d'atténuer les risques de sécurité directement liés aux Projets, sur les travailleurs et les sites du projet ainsi que les communautés bénéficiaires des projets. A cet effet, la finalité du PGS est de permettre à l'UCP de naviguer avec succès dans l'environnement de sécurité diversifié et complexe de la RCA, en créant des procédures opérationnelles et des structures de projet basées sur les risques.

Le PGS est un des 8 instruments environnementaux et sociaux préparés par l'UCP pour satisfaire les exigences environnementales et sociales de la Banque mondiale,¹ ainsi que pour assurer la conformité avec les lois et réglementations de la RCA. Les autres instruments sont :

- ✓ *Plan d'Engagement Environnemental et Social ;*
- ✓ *Plan de Mobilisation des Parties Prenantes*
- ✓ *Cadre de Gestion Environnementale et Sociale ;*
- ✓ *Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre ;*
- ✓ *Plan d'action contre l'Exploitation, les Abus et le Harcèlement Sexuels ;*
- ✓ *Cadre de Réinstallation des Populations ;*

¹ Depuis 1er octobre 2018, la Banque mondiale applique le Cadre environnemental et social à tous les nouveaux financements de projets d'investissement qu'elle appuie.

✓ *Cadre de Planification des Peuples Autochtones*

Dans le cadre de la restructuration de SENI-PLUS, L'UCP SENI-PLUS et l'UGP du Projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public (PGNSP) suivront la mise en œuvre et l'efficacité du PGS tout au long de l'exécution des deux projets, et au besoin le mettra à jour si de nouveaux risques de sécurité ou des menaces potentielles sont identifiés.

Contexte général des projets COVID 19 FA, SENI PLUS et REDISSE IV

Cette section présente pour chacun des 3 projets un aperçu des objectifs de développement et la zone d'intervention. L'aperçu des composantes de chaque projet est présenté au chapitre 4.

Projet COVID 19 FA

- **Objectif de développement du projet COVID19 FA**

L'Objectif de développement du projet COVID19 financement additionnel est de contribuer à la préparation et riposte à la menace causée par COVID19 en améliorant l'équité d'accès de manière abordable aux vaccins COVID19, en renforçant le système de prestation des services de santé essentiels en RCA.

- **Objectifs spécifiques:**

De manière spécifique il s'agira de:

- acquérir de vaccins intrants et de médicaments;
- renforcer la prestation de services pour assurer le déploiement efficace des vaccins ;
- mettre à niveau de la chaîne du froid pour les vaccins selon les besoins;
- assurer la surveillance et le suivi de l'utilisation des vaccins et l'enregistrement de toute réaction indésirable au vaccin, et
- promouvoir et renforcer la mobilisation sociale sensibilisation/communication/création de demande pour assurer le succès de l'adoption de vaccin covid19.

Zones d'intervention du projet

Le projet Covid19 FA couvrira toute l'étendue du territoire national.

Projet SENI PLUS

- **Objectif(s) de Développement du Projet SENI PLUS**

L'ODP proposé est de contribuer à l'accroissement de l'utilisation de services essentiels de santé et à l'amélioration de leur qualité dans les régions ciblées de la RCA. Dans le cadre de la restructuration, cet objectif a été révisé comme suit : Augmenter l'utilisation de services de santé essentiels de qualité, en particulier pour les femmes et les enfants dans les zones ciblées, et de protéger les services sociaux essentiels en faveur de la population de la République centrafricaine.

- **Zones d'intervention du projet**

Le projet SENI PLUS couvre 22 districts sur 35. La restructuration du projet introduit la composante 5 qui couvre l'ensemble du pays.

Projet REDISSE IV

- **Objectifs de développement du Projet REDISSE IV**

Les objectifs de développement du projet sont de :

- (a)- Renforcer les capacités intersectorielles nationales et régionales pour assurer une meilleure collaboration en matière de surveillance des maladies et de préparation aux épidémies dans les Pays participants ;
- (b)- Fournir une réponse immédiate et efficace en cas de crise ou d'urgence admissible.

- **Zones d'intervention du projet**

Le Projet REDISSE IV couvre toute la RCA.

Le niveau de risque sur le plan de sécurité dans les zones des projets de santé est présenté dans le tableau ci-dessous par zone de chaque projet.

Niveau de risques de sécurité dans les zones des projets COVID 19 FA – SENI plus et REDISSE IV

Niveau de risque de sécurité	Description du niveau des risques de sécurité	Zones du projet COVID 19 FA	Zones du projet SENI-PLUS	Zones du projet REDISSE IV
Vert	Niveau de risque relativement acceptable dans la préfecture avec de faibles menaces armées contre le projet.	Sangha-Mbaéré, Ombella-M'Poko (<i>Bangui</i>)	Sangha-Mbaéré	Sangha-Mbaéré, Ombella-M'Poko (<i>Bangui</i>)
Orange	Niveau de risque partiellement difficile en préfecture avec des menaces importantes contre les projets.	Kemo Mbomou Lobaye Mambéré-Kadéi, Ouaka	Kemo Mambéré-Kadéi, Mbomou, Ouaka	Mambéré-Kadéi, Kemo, Mbomou,
Rouge	Niveau de risque élevé dans la préfecture avec des menaces importantes à très importantes.	Bamingui-Bangoran, Nana-Mambéré, Ouham-Pendé, Haute-Kotto, Ouham Vakaga Haut-Mbomou, Basse-Kotto, Nana-Grébizi	Nana-Manbéré, Ouham-Pendé, Basse-Kotto, Nana-Grébizi, Bamingui-Bangoran	Nana-Mambéré, Lobaye, Mbomou Ouham-Pendé, Ouaka, Haute-Kotto, Ouham Bamingui-Bangoran, Vakaga, Haut-Mbomou, Basse-Kotto, Nana-Grébizi

Synthèse de l'évaluation des risques sécuritaires

Les risques identifiés concernent :

- Attaques armées
- Agressions criminelles armées
- Enlèvement des travailleurs du projet
- Manifestations et violences communautaires
- Vol du matériel didactique et d'articles non-alimentaires
- Harcèlement et usage excessif de force par le personnel de sécurité publique et des groupes armés non étatiques, y compris EAS/HS
- Accidents

- **Les facteurs de vulnérabilité**

Les facteurs de vulnérabilité identifiés sont entre autres : sensibilité de certaines zones du projet à la présence des groupes armés non étatiques ; l'exposition directe des agents et des membres des communautés environnantes aux menaces ; le manque de formation des agents et de sensibilisation des communautés aux bonnes pratiques en cas d'incident ; la rivalité d'occupation du territoire entre les groupes armés non étatiques ; conflits communautaires récurrents ; et taux de chômage élevés et sous-emploi dans les zones du Projet.

Mesures d'atténuation

Diverses mesures d'atténuation ont été proposées dans l'ERS afin de réduire les risques estimés mentionnés ci-dessus pour chacune des zones du projet, en particulier pour les risques estimés élevés ou très élevés, comme suit :

- Recruter un Responsable de sécurité et mettre en œuvre les recommandations du PGS uniquement pour le projet SENI-PLUS;
- Coordonner avec les autorités, les Forces Armées Centrafricaine (FACA), MINUSCA, les Forces de Sécurité Intérieure (FSI) et aménager des barrières de sécurité, telles que des clôtures, des postes de garde, des systèmes de surveillance / de sécurité électroniques au besoin etc.;
- Contracter avec un médecin pour fournir des soins médicaux d'urgence sur place et le transport à l'hôpital ;
- Collaborer avec UNDSS et les autres acteurs impliqués dans la gestion de sécurité ;
- Retarder la réalisation des sous-projets dans les zones à très haut risque de sécurité (rouges et oranges) jusqu'à l'amélioration de la situation sécuritaire ;
- Prévoir des couts supplémentaires pour faire face aux dommages que causeraient les risques d'attaques armées ;
- Informer et sensibiliser les communautés environnantes et les travailleurs du Projet sur les risques de sécurités et les mesures de gestion en place ;
- Formation du personnel sur la sécurité ;
- Former une équipe des négociateurs et prévoir les ressources nécessaires pour faire face au cas des enlèvements
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication ;
- Rendre opérationnel le PMPP et le MGP ;
- Privilégier la main d'œuvre locale ;
- Faire appliquer les codes de conduites signés ;
- Privilégier la médiation et le dialogue communautaire
- Prévoir des couts supplémentaires pour le remplacement des équipements en cas de vol.
- Formation sur la limitation du recours à la force pour éviter de provoquer des griefs parmi les communautés d'accueil ;
- Signature obligatoire et le respect du code de conduite, y compris les dispositions SEA / SH ;
- Description claire des responsabilités du personnel de sécurité privée qui seront résumés aux services préventifs et défensifs ;
- Pour le personnel de sécurité public, la signature d'un protocole d'accord (MOU) décrivant les items présentés dans le GPN de la BM sur la gestion des forces de sécurité ;
- Sensibiliser les communautés environnantes sur le MGP lié aux VBG/EAS et les prestataires de services disponibles
- Former les conducteurs des engins et des véhicules sur la sécurité routière ;
- Exiger des mesures de limitations des vitesses
- Equiper les voitures ainsi que la CCP des radios et trousse de 1er secours.

Dispositions clés du plan de gestion de la sécurité

Les objectifs du PGS sont d'établir, d'une manière systématique, un processus de planification et des procédures associées pour faire face aux risques de sécurité potentiels pour les travailleurs et contractuels du projet, les sites, les actifs et les activités ainsi que pour les communautés affectées par le projet comme identifiées dans l'ERS. Sur la base des conclusions de l'ERS mentionné, le PGS a été structuré selon les quatre groupes suivants d'atténuation des risques :

- Les mesures de prévention : elles répondent aux risques de sécurité dans le cadre de la mise en œuvre du Projet qui sont orientées vers des actions proactives qui permettront de prendre en charge les préoccupations d'ordre sécuritaire selon les facteurs de risques. Il s'agit entre autres de : (i) veille sécuritaire qui doit être appliquée sans discontinuer dans le temps et adaptée aux activités ; (ii) renforcement des capacités des acteurs; (iii) planification, préparation et procédures de déplacement pour le personnel.
- Les mesures de protection : elles consistent à réduire la probabilité d'occurrence d'un risque à travers le déploiement de mesures passives, actives, et organisationnelles dans la périphérie, le périmètre et le cœur des entités dédiées à la mise en œuvre des activités du

Projet. Elles portent sur : (i) mettre en place un dispositif de protection (ii) mettre en place des mesures de protection des locaux ; (iii) veiller au respect des consignes de sécurité par le personnel (iv) assurer la protection lors des déplacements à travers le respect des prescriptions sécuritaires.

Mesures pour la gestion de la communication

L'objectif de mettre en place un système de communication du projet sur la gestion sécuritaire est de disposer d'informations à même d'améliorer la compréhension des menaces et du processus de gestion des risques de sécurité par tous les acteurs. Ainsi, pour assurer le bon fonctionnement du Plan de gestion de la sécurité, les informations relatives aux risques, aux évaluations ainsi qu'aux méthodes d'atténuation sont diffusées avec transparence. Un mécanisme de communication adapté au contexte sécuritaire doit adopter des outils, des acteurs et une démarche, interne ou externe, pour passer le message selon la qualité de l'information reçue et traitée. En fin, la communication sur la sécurité doit être intégrée à la gestion quotidienne du projet.

Suivi et évaluation

La mise en œuvre et l'efficacité du PGS seront surveillées tout au long de la mise en œuvre du projet. Le PGS sera mis à jour lorsque de nouveaux risques de sécurité ou des menaces potentielles sont identifiés ou une fois par an au moins.